

Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Est.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN01-003/16/CM du 17 mars 2016 du conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence, portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
- La délibération AGER 004-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégué du service public de l'assainissement Est.
- L'article 97.4 du contrat de délégation de service public de l'Assainissement Est.

CONSIDÉRANT

Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Est et d'en désigner les membres.

La mutation externe d'un fonctionnaire membre du Comité de Pilotage du contrat de délégation de service public de l'Assainissement Est.

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 16/509/CM est abrogé à compter du 1^{er} avril 2017.

Article 2 :

A compter du 1^{er} avril 2017 la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Est, s'établit ainsi :

ÉLUS METROPOLITAINS

- Roland Giberti
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à l'Eau et à l'Assainissement.
- Carine Roger
Conseillère métropolitaine, Vice-présidente du Territoire Marseille Provence déléguée à l'Eau et à l'Assainissement.
- Philippe Ginoux
Conseiller métropolitain, Président de la commission Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Sénas.
- Danielle Milon
Vice-présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence déléguée à la promotion et au développement du tourisme, Maire de Cassis.
- Patrick Boré
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué aux ports et infrastructures portuaires, Maire de La Ciotat.
- Jérôme Orgeas
Conseiller métropolitain, Vice-président du Territoire Marseille Provence délégué au numérique et technopoles, Maire de Roquefort-la-Bédoule.

ADMINISTRATION

- Dominik Rauscher
Directeur Général des Services du Territoire Marseille Provence.
- Jean-Marc Mertz
Directeur Général Adjoint Eau et Domaine Public du Territoire Marseille Provence.
- Nathalie Perrin
Directrice Adjointe Direction Gestion Environnementale et des Contrats de l'Eau du Territoire Marseille Provence.
- Etienne Brun-Rovet
Directeur Général Adjoint de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de l'Inspection Générale.

REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ DÉDIÉE DE L'ASSAINISSEMENT EST (SAEM)

- Fabien Pinna
Directeur de la Société d'Assainissement Est Métropole (SAEM).
- Loïc Fauchon
Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille (SEM) gérante de la Société d'assainissement Est Métropole (SAEM).

REPRESENTANTS DE LA SOCIÉTÉ DÉDIÉE DE L'EAU

- Marie-France Barbier
Directrice Générale de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM).
- Loïc Fauchon
Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille gérante de la Société Eau de Marseille Métropole.

Article 3 :

Roland Giberti assure la présidence du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Est.

Article 4

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 mai 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN